

LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE DU MARCHEUR

- Suivre les itinéraires indiqués et ne pas sortir des chemins balisés
- Respecter les propriétés privées adjacentes et les cultures
- Ne pas détériorer les équipements et la signalisation mis en place
- Surveiller les enfants
- Éviter de cueillir les fleurs sauvages et de déranger la faune
- Ne pas laisser de déchets derrière soi et ne pas faire de feu
- Tenir son chien en laisse



LES MALADIES RARES



En France, elles touchent
1 personne sur 20



7 000
maladies
recensées



50% apparaissent
à l'âge adulte



80% altèrent
l'espérance
de vie

LA FONDATION GROUPAMA



340
associations
accompagnées



1 285
projets
financés



54
projets
soutenus

Merci à vous de rejoindre les **27 680**  qui ont déjà permis de
récolter **378 079 euros** en 10 ans en Rhône-Alpes Auvergne.



Toutes les informations sur le site www.fondation-groupama.com

Groupama Rhône-Alpes Auvergne : Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75009 Paris. Credit photo : Fotolia/Adobe stock. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.



Ensemble pour vaincre

les maladies rares

le dimanche 2 juin 2024

Balade solidaire au profit de l'association



ENFANT'AIN

Dans l'Ain à MEXIMIEUX-PÉROUGES

Parcours de 12 km

Buvette et Snack

Le montant de l'inscription est libre et est réservé en totalité à
l'association **Enfant'Ain**



FONDATION
Groupama
vaincre les maladies rares



Toutes les informations sur le site www.fondation-groupama.com

Ensemble pour vaincre les maladies rares

Association Enfant'Ain :

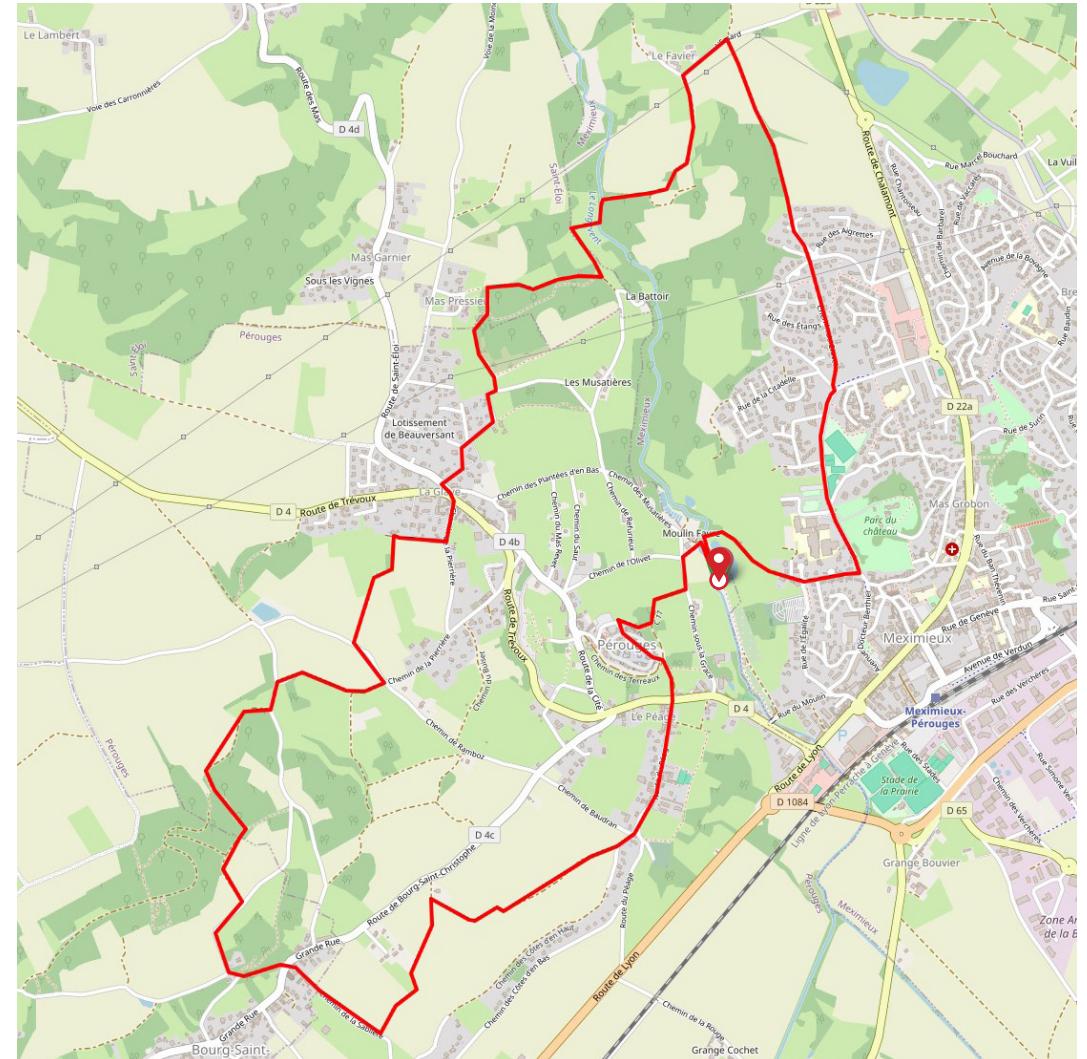
L'objectif d'Enfant'Ain est d'offrir des moments d'évasions aux enfants et adolescents ainsi qu'à leurs familles qui, lors de périodes difficiles dues à la maladie, ont besoin de réconfort et d'échapper à leur quotidien.

Et si vous ne pouvez pas participer à la balade du 2 juin, vous pouvez toujours :

- » adresser un chèque à l'association : libellé à l'ordre de **Enfant'Ain**, par courrier à : Enfant'Ain, 1 allée de la biscuiterie - 01250 CEYZERIAT
- » faire un don en ligne sur : www.payasso.fr/enfantain/dons
- » Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66% dans la limite de 20% du revenu imposable. Ainsi, un don de 50 € vous revient en réalité à 17€.



Ensemble pour vaincre les maladies rares



Circuit:

■ 12 km

○ = Départ

📍 = Arrivé

En cas de difficulté ou d'incident :

06 70 63 27 45 / 06 13 18 36 19

Numéros d'urgence :

15 (SAMU), 18 (pompiers), 112